

Une sécurité attractive pour aujourd'hui et demain

Information sur l'exercice 2017

Toutes les valeurs cibles en matière de réserves et de provisions ont été entièrement atteintes.

Voici les avantages pour les assurés en 2017:

- L'ensemble des avoirs vieillesse ont bénéficié en 2017 d'un taux d'intérêt de 2,00 % (alors que le taux d'intérêt minimal selon la LPP a été de 1,00 %)
- Les taux de conversion en rentes qui ont été augmentés au 1.1.2015 pour les avoirs de la prévoyance subobligatoire ont également été maintenus en 2017 et resteront inchangés en 2018

La bonne marche des affaires a permis une baisse des cotisations de risque dans la prévoyance professionnelle LPP au 1.1.2018 d'environ 15 % en moyenne (5^e baisse au cours des 10 ans passés).

Les principaux évènements dans l'exercice 2017:

D'importants jalons ont été posés pour l'avenir

La réforme de la «Prévoyance vieillesse 2020» ayant été rejetée, la Commission d'assurance a discuté des adaptations possibles et judicieuses dont certaines sont déjà mises en application pour l'année 2018. Ces adaptations reposent sur les conclusions d'une étude d'ALM (Asset Liability Management) qui a pour but de coordonner les prestations de la Caisse de pension avec la stratégie d'investissement. Conformément à l'intention de CP MOBIL de proposer aux personnes assurées également à l'avenir des taux de cotisation et prestations attractifs, on a décidé de générer les recettes requises à cet effet avec une part plus élevée d'auto-investissements.

Le portail d'assurance – sur PC, tablette et Smartphone

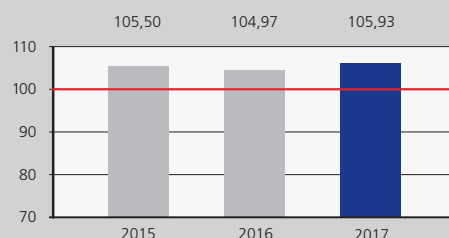
Le développement de la plate-forme d'information destinée à nos assurés progresse rapidement. Elle sera probablement disponible au deuxième semestre 2018. Elle permettra aisément de simuler au moyen des propres données de prévoyance les modifications salariales, un versement anticipé des rentes ou une retraite anticipée.

Nous remercions cordialement tous nos clients de la confiance accordée et adressons nos remerciements à la Commission d'assurance ainsi qu'aux collaboratrices et collaborateurs de CP MOBIL de leur engagement important! Nous tenons également à remercier cordialement les associations UPSA, ASTAG, Zroues Suisse et USIC ainsi que les partenaires de la caisse de leur collaboration confiante et agréable au cours de l'année dernière.

La CP MOBIL en bref au 31.12.2017

Entreprises affiliées	2 268
Total des personnes assurées	15 631
Nombre de bénéficiaires de rentes	2 289
Volume des cotisations annuelles en CHF	107 Mio.
Réserves de fluctuation de valeurs en CHF	63,8 Mio.
Capitaux de prévoyance en CHF	1,688 Mia.

Taux de couverture selon l'art. 44 OPP 2



Informations actuelles 2018

Taux d'intérêt des avoirs de vieillesse

Partie obligatoire	1,25 %
Partie subobligatoire	1,25 %

(Taux d'intérêt minimal selon LPP 1,00 %)

Plans de prévoyance base salariale LPP

Frais d'administration en pourcentage du salaire assuré LPP	0,4 %
Réduction des cotisations en fonction de la classe d'âge 55–65 (64) du salaire assuré LPP	2,0 %

Plans de prévoyance base salariale AVS

Frais administratifs en pourcentage du salaire assuré AVS	0,3 %
Réduction des cotisations en fonction de la classe d'âge 55–65 (64) du salaire assuré AVS	0,8 %

Taux de conversion en rentes

Pour la partie subobligatoire	
Hommes (âge 65)	5,90 %
Femmes (âge 64)	5,77 %

Abaissement du taux de conversion subobligatoire en deux étapes (2019 et 2020) sur le taux calculé par les assureurs.

Le rapport annuel 2017 complet va paraître au cours du deuxième semestre 2018 et sera publié sur le site www.pkmobil.ch, rubrique «Actualité».